

naiſſance, & à qui les hommes l'avoient déjà donné par leurs vœux. En un mot, le Roi que nous pleurons eſt mort en Roi Très-Chrétien, & en véritable Héros. Il ne nous reſte qu'à lui rendre les derniers devoirs que la Religion, & la reconnoiſſance exigent également de nous.

A ces Cauſes, Nous célébrerons demain un Service ſolemnel dans nôtre Eglife Metropolitaine, pour le repos de l'ame du feu Roi, & nous ordonnons que dans toutes les Eglifes de Paris, ſeculieres & regulieres, prétendûes exemptes & non exemptes, il ſera célébré le plutôt qu'il ſe pourra, & au jour le plus convenable pour chaque Eglife, un Service ſolemnel à la même intention; dans toutes les autres Villes & Bourgs de nôtre Diocèſe, où il y aura nombre d'Eccléſiaſtiques ſuffiſant, ſera pareillement chanté un Service ſolemnel, auffi-tôt qu'on y aura reçu nôtre préſent Mandement; & dans chaque Eglife de la campagne, on dira ſeulement une Meſſe baſſe. Enjoignons à tous Prêtres demeurans en nôtre Diocèſe, ſeculiers & reguliers, ſoi diſans exemts & non exemts, de célébrer chacun une Meſſe pour le repos de l'ame du feu Roi: Ordonnons pareillement à toutes les Religieuſes de nôtre Diocèſe, & aux filles des Communautés ſeculieres de faire une Communion à cette intention; comme auffi aux Eccléſiaſtiques de nos Seminaires & à tous Religieux qui ne ſont point encore Prêtres. Nous exhortons enfin les fidèles de tout ſexe & de toute profeſſion de joindre leurs prieres & leurs aumônes aux Sacrifices des Prêtres. Unifſons nous tous pour demander inſtaamment au Roi des Siècles immortel & invifible, la conſervation du jeune Roi, qui commence à regner ſur nous; prions-le de lui donner un Regne auffi long & auffi glorieux que celui du feu Roi ſon Biſayeul; qu'il rempliſſe les eſperances que nous donne l'heureux naturel de cet

Auguſte